Envoyé en préfecture le 15/05/2026
Reçu en préfecture le 15/05/2026
Publié le
ID : 022-212200646-20260427-2026_29-DE

**DÉPARTEMENT DES COTES d'ARMOR**

**N° 2026.29**

**COMMUNE de GOUAREC**

**EXTRAIT DU REGISTRE**
**DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

## Réunion du 27 avril 2026

*L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune de GOUAREC, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jérôme LEJART, Maire.*
***Date de la convocation** : 21 avril 2026*
***Présents** : Jérôme LEJART, Maire – Évelyne MINIER – Claude TAUVRY – Martine LE BOZEC, adjoints – Annick GUYON – Xavier CERTAIN –Fabienne LE BRIS – Philippe POCHON – Gurvand BOURHIS – Sébastien MARTIN – Romain SPONNAGEL – Nina CORLAY et Arnaud NAJARRO.*
***Absents excusés** : Marilyn LE MOIGN et Isabelle LE DREFF.*
***Secrétaire** : Évelyne MINIER*

| | | | |
|---|---|---|---|
| **Votants** : 13 | Pour : 13 | Abstention : 0 | Contre : 0 |

**OBJET : Budget commune**
**Remplacement de 2 poteaux incendie route de Plounevez**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier envoyé le 14 avril dernier par le SMAEP KBA :

***Objet : Renouvellement poteau incendie – route de Plounévez***

*Monsieur le Maire,*

*Route de Plounévez, le réseau d'eau potable va être repris. Le Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable de Kreiz Breizh Argoat prend à sa charge la totalité de ces travaux de renouvellement de réseaux. Cette opération vise à améliorer le service public d'eau potable en limitant les fuites sur les anciennes canalisations et en simplifiant la relève des compteurs.*

*Cependant, le syndicat n'a pas la compétence « défense incendie », et nous avons constaté que les poteaux incendie route de Plounévez étaient vétustes et non conformes. Dans le cadre des travaux, nous vous proposons de renouveler les poteaux incendie (protection béton en option + 200 € HT) et que la mairie prenne en charge le poteau au prix de notre marché à bon de commande soit 1 855 € HT.* ***Le montant pour les deux poteaux est donc de 3 710 € HT (hors protection béton).***

*Si vous souhaitez donner suite à ces travaux, je vous serais reconnaissant de bien vouloir nous retourner un exemplaire du tableau avec votre signature.*

*Nous pourrons alors notifier les travaux à l'entreprise titulaire du marché correspondant, entreprise CISE TP.*

Envoyé en préfecture le 15/05/2026
Reçu en préfecture le 15/05/2026
Publié le
ID : 022-212200646-20260427-2026_29-DE

*Restant à votre disposition pour renseignements complémentaires, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes salutations les meilleures.*

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider le devis proposé afin de bénéficier des tarifs du SMAEP.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **valide** le devis proposé, par le SMAEP au prix de **3 710 € HT** en ajoutant l'option des poteaux béton,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

---

Fait et délibéré le 27 avril 2026
Pour copie conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE QUARE
22570